



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 septembre 2024, à compter de 19 h 00, à la salle du conseil situé au 3, rue de l'Église, à laquelle étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Donald Perron, maire :

Sont présents :

Monsieur Donald Perron, Maire
Monsieur Daniel Bouchard, Conseiller - Siège #1
Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3
Monsieur Paulo Bouchard, Conseiller - Siège #4
Monsieur Réjean Tremblay, Conseiller - Siège #5
Madame Johanne Savard, Conseillère - Siège #6

Absence motivée :

Monsieur Serge Dion, Conseiller - Siège #2

Sont également présents :

Madame CHRISTINE RIVARD, Directrice générale, greffière
trésorière

Formant quorum sous la présidence du maire, Donald Perron.

La personne qui préside la séance, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire déclare la séance ouverte à 19 h 02.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Bouchard, Conseiller - Siège #1

ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2024-09-313 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 12 SEPTEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance ;

- 1.0 Ouverture de l'assemblée
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Correspondance
- 4.0 Adoption du procès-verbal
 - 4.1 Adoption du procès-verbal - séance ordinaire du 22 août 2024
 - 4.2 Adoption du procès-verbal - séance extraordinaire du 29 août 2024
- 5.0 Trésorerie
 - 5.1 Rapport des dépenses du mois et autorisation
 - 5.2 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 4 599 000\$ qui seras réalisé le 3 septembre 2024
 - 5.3 Renouvellement contrat d'intégration au travail
 - 5.4 Renouvellement contrat assurance
 - 5.5 Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux
 - 5.6 Dépôt du rapport suivi de l'application des recommandations d'audit
- 6.0 Hygiène du milieu-recyclage
- 7.0 Sécurité publique
 - 7.1 Cession d'enseignes de prévention (marées)
- 8.0 Travaux publics
- 9.0 Aqueduc et eaux usées
- 10.0 Loisirs - Tourisme
 - 10.1 Demande d'aide financière/ Commémoration de la murale Longue-Rive, au coeur de la fresque
 - 10.2 Campagne Marketing Côte-Nord 2025-2027
- 11.0 Santé et bien-être
- 12.0 Urbanisme - développement du territoire
 - 12.1 Dérogation mineure 283 rue Principale
- 13.0 Législation
- 14.0 Affaires nouvelles
 - 14.1
- 15.0 Varia
- 16.0 Période de questions
- 17.0 Clôture et levée de la séance

EN CONSÉQUENCE ,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Bouchard, Conseiller - Siège #1
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose 5 documents au Conseil municipal

A- Bibliothèque: Contribution municipale pour l'année 2025;

B- Installation de panneaux de sécurité pour les marées;

C- Postes Canada: déplacement des boîtes à courrier au 585 Principale;

D- Programmation automnale FADOQ;

E- La Grande Semaine des Tout-Petits

2024-09-314 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 22 AOÛT 2024

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 22 août 2024 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE ,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Paulo Bouchard, Conseiller - Siègne #4
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 août 2024, tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

2024-09-315 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 AOÛT 2024

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 29 août 2024 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE ,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Johanne Savard, Conseillère - Siègne #6
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 août 2024, tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

2024-09-316 RAPPORT DES DÉPENSES DU MOIS ET AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a présenté aux membres du conseil le rapport des dépenses incompressibles autorisées durant le mois de août 2024

totalisant 59 393.32 \$.

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a présenté aux membres du conseil le rapport des comptes fournisseurs totalisant 56 217.51 \$.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil approuve le rapport des dépenses incompressibles au montant de 59 393.32 \$ pour le mois de août 2024, et les comptes fournisseurs totalisant 56 217.51 \$.

QUE la directrice générale est autorisée à faire le paiement pour et au nom de la Municipalité de Longue-Rive.

**2024-09-317 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT
DE 4 599 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 3 SEPTEMBRE 2024**

ATTENDU QUE , conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Longue-Rive souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 4 599 000 \$ qui sera réalisé le 3 septembre 2024, réparti comme suit:

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
08-05	34 100 \$
17-02	4 564 900 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour le règlement d'emprunt numéro 17-02, la Municipalité de Longue-Rive souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit:

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 3 septembre 2024;

- 2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 3 mars et le 3 septembre de chaque année;
- 3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
- 4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
- 5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
- 6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la greffière-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé " Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises";
- 7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant:

C.D. DU CENTRE DE LA HAUTE-CÔTE-NORD
53, 2E AVENUE
FORESTVILLE, QC
G0T 1E0

- 8. Que les obligations soient signées par le maire et la greffière-trésorière. La Municipalité de Longue-Rive, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 17-02 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 3 septembre 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de solde dû sur l'emprunt;

2024-09-318

RENOUVELLEMENT CONTRAT D'INTÉGRATION AU TRAVAIL

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement de contrat d'intégration au travail d'un employé arrive à échéance ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Paulo Bouchard, Conseiller - Siège #4
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la Municipalité de Longue-Rive accepte la responsabilité du projet de contrat d'intégration au travail pour l'année 2024-2025 avec Emploi Québec.

QUE la directrice générale soit autorisée au nom de la Municipalité de Longue-Rive à signer tout document officiel concernant le projet, et ce, avec le gouvernement du Québec.

QUE la Municipalité de Longue-Rive s'engage par son ou ses représentants à couvrir tout coût dépassant la contribution allouée par le gouvernement du Québec dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

2024-09-319 RENOUELEMENT CONTRAT D'ASSURANCE

CONSIDÉRANT QUE la date d'échéance pour les assurances de la Municipalité est au mois d'octobre ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Bouchard, Conseiller - Siège #1
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise le renouvellement des assurances avec la Mutuelle des Municipalités du Québec pour un montant total de 69 928.95\$

QUE la directrice générale soit autorisée à signer les documents en lien avec ce contrat.

**2024-09-320 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES BÂTIMENTS
MUNICIPAUX (PRABAM)**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme PRABAM ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des affaires municipale et de l'Habitation, datée du 21 juin 2021 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réjean Tremblay, Conseiller - Siège #5
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et

de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

**2024-09-321 DÉPÔT DU RAPPORT SUIVI DE L'APPLICATION DES
RECOMMANDATIONS D'AUDIT**

ATTENDU QUE le maire a reçu par courriel le rapport d'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie du rapport

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accepte le dépôt du rapport de suivi de l'application des recommandations-Rapport d'audit portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements.

2024-09-322 CESSIION D'ENSEIGNES DE PRÉVENTION (MARÉES)

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Johanne Savard, Conseillère - Siège #6
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise le maire et la directrice générale à signer les documents relatifs à la cession d'enseignes de prévention (Marées) entre la Municipalité régionale de comté de La Haute-Côte-Nord et la Municipalité de Longue-Rive.

**2024-09-323 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE /COMMÉMORATION DE LA
MURALE LONGUE-RIVE, AU COEUR DE LA FRESQUE**

CONSIDÉRANT QUE les journées de la culture 2023 se sont tenues les 29-30 septembre ainsi que le 1 octobre;

CONSIDÉRANT QU'IL y a eu un projet de murale collective des attraits de Longue-Rive avec la participation du comité d'artistes locaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Longue-Rive désire présenter un projet de programme de soutien culturel;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité de Longue-Rive dépose une demande d'aide financière dans le cadre du projet de commémoration de la murale "Longue-Rive, au coeur de la fresque"

QUE monsieur le Maire et ou conjointement avec la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

2024-09-324 CAMPAGNE MARKETING CÔTE-NORD 2025-2027

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Longue-Rive désire mettre en valeur leur village;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande pour une campagne de Marketing Côte-Nord pour les années 2025-2027;

CONSIDÉRANT QUE cette campagne serait bénéfique pour nos attraits touristiques;

CONSIDÉRANT QUE la campagne serait en partenariat avec deux autres entreprises de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la campagne s'étend sur trois ans, mais qu'il faut que les partenaires s'engagent pour au moins deux ans;

CONSIDÉRANT QUE le montant pour l'entente est de 10 000.00\$ par année et que la troisième année sera offerte à 50% du prix annuel;

CONSIDÉRANT QUE la facture sera répartie entre les trois partenaires;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Johanne Savard, Conseillère - Siège #6
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité accepte de participer à la campagne marketing côte-nord 2025-2027, en collaboration avec deux autres partenaires de la Municipalité.

2024-09-325 DÉROGATION MINEURE 283 RUE PRINCIPALE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE LE Conseil adopte le procès-verbal du 4 septembre 2024 du comité consultatif d'urbanisme.

2024-09-326 PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19H19, M le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 19H33.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2024-09-327 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la séance est épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Paulo Bouchard, Conseiller - Siège #4
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la séance ordinaire soit levée à 19H34 .

Signature

Je, Donald Perron, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Nombre de citoyen présents :

Donald Perron, maire

Christine Rivard, directrice générale et greffière-trésorière